



affiché le 24/09/24

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
-----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
-----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2024 / 191

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 septembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR, Christian ROBERT, (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Sylviane TOULON, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine privé*

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**CESSION DES PARCELLES AE 563-567-538 SISE 5 RUE HENRY GERARD AU PROFIT DE M. ANDRE MAILLARD**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que M. André MAILLARD a sollicité la ville de Tonnerre afin d'acquérir l'immeuble sis 5 rue Henry Gérard, cadastré AE 563-567-538.

- Vu l'article L.2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale ;
- Considérant que cette parcelle appartient au domaine privé communal ;
- Considérant que ce bien est vacant et doit être intégralement réhabilité ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- De céder à M. André MAILLARD, l'immeuble situé au 5 rue Henry Gérard (parcelles AE 563 (609 m<sup>2</sup>), AE 567 (1 m<sup>2</sup>), AE 538 (4 m<sup>2</sup>)) au prix de 25 000 € hors taxes et hors frais de mutation ;
- De confier à l'étude de Maître Cédric BUCHEL située à Le Theil (07400), à la demande de l'acquéreur, le soin d'établir l'acte authentique de vente dont les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à cette vente.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre